

*Concile
111. de
Constantinople.*

Agathon étant mort en 682. Constantin écrivit à Leon II. son successeur. Il fait dans cette lettre l'éloge de celle d'Agathon; il dit que Macaire a été le seul qui n'ait pas voulu se soumettre à la Décision du Concile, quoiqu'il ait fait son possible pour le faire revenir de son égarement. Il l'exhorte à excommunier tous ceux qui se trouveront dans l'erreur des Monothélites, & le prie d'envoyer des Apocriphaires à Constantinople pour y représenter sa personne & agir en son nom dans toutes les affaires Ecclésiastiques, tant celles qui regardent la Discipline, que celles qui concernent la Foi. Il écrit aussi une lettre aux Evêques qui avoient assisté au Concile de Rome, où il parle de l'union des Evêques du Concile sur la Foi, & de la condamnation de Macaire. Leon confirma par sa réponse la Définition du Concile, & condamna nommément Honorius. Enfin Justinien confirma ce sixième Concile par une lettre écrite au Pape Jean l'an 687. & fit sceller ses Actes en présence d'un grand nombre de Clercs & de Laïques, afin qu'on ne pût y faire aucun changement.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende ici beaucoup pour défendre les Actes du Concile contre les accusations injurieuses de Piggius & les soupçons chimeriques de Baronius. Ces Ecrivains dévoués à la Cour de Rome, n'ont pu souffrir que le nom du Pape Honorius se trouvât parmi celui des Hérétiques condamnés dans ce Concile: & c'est ce qui a porté l'un à attaquer ouvertement les actes du Concile d'une manière tres-indigne; & l'autre à les accuser de corruption. Mais le premier ne dit rien contre ce Concile, qui ne se pût dire contre le premier Concile de Nicée, & contre celui de Calcedoine: toutes les objections étant fondées sur ce que l'Empereur Constantin assista à ce Concile avec ses Officiers, & qu'il y régla l'ordre & la manière de proceder. On ne peut nier que Constantin I. n'en ait fait de même au Concile de Nicée, & que dans celui de Calcedoine, les Commisaires de l'Empereur ne se soient attribuez plus d'autorité, & ne soient plus mêlez de ce qui se faisoit au Concile, que l'Empereur même en celui-ci. Ainsi l'on ne peut donner atteinte à ce Concile; qu'on ne la donne en même temps aux autres Conciles: & c'est vouloir renverser les plus solides fondemens sur lesquels est établie nôtre Foi, pour soutenir une prétendue infailibilité en la personne d'Honorius.

Al'égard de l'imagination de Baronius, elle est établie sur des conjectures frivoles, & réfutées par des preuves authentiques, qu'elle a

été abandonnée par tous ceux qui n'ont pas aveuglément suivi cet Auteur. Il suppose que Theodore predecesseur de Gregoire dans le Patriarchat de Constantinople, aiant été condamné & déposé par le Concile, avoit par tout raïé son nom dans ces Actes du Concile, pour y substituer celui d'Honorius: mais rien n'est plus mal imaginé que cette hypothese.

Car premierement c'est une supposition sans fondement que Theodore ait été anathematizé & déposé pour le Monothélisme dans le Concile: il paroît qu'il n'étoit déjà plus Evêque de Constantinople quand le Concile commença; nul Auteur ne dit qu'il ait été déposé & chassé pour cette heresie; & il n'y a nulle apparence qu'elle ait été cause de ce qu'il a quitté son Siege, puisque George qui fut mis en la place étoit aussi Monothelite.

Secondement, quand Theodore auroit été condamné par le Concile, quelle apparence qu'il eût osé falsifier les Actes du Concile même? & quand il l'auroit osé, il n'auroit eu qu'à effacer son nom, sans y substituer celui d'Honorius; & suppose même qu'il eût pu prendre cette resolution, peut-on s'imaginer qu'il en ait pu venir à bout? Comment falsifier tous les exemplaires des actes de ce Concile, envoyez à tous les Sieges Patriarchaux? Comment faire sentir à cette fourbe l'Empereur, les autres Patriarches & tous les Evêques? Pourquoi les Legats & les Papes ne se sont-ils point plaints de cette falsification? Pourquoi ont-ils reconnu depuis qu'Honorius avoit été condamné dans le sixième Concile? Comment n'ont-ils pas convaincu cette imposture par l'exemplaire des Actes de ce Concile, que le Deputé du Saint Siege rapporta, & que les Papes successeurs d'Agathon, communiquèrent aux Evêques d'Occident, & qu'il envoya en Espagne? S'ils étoient corrompus quand il les apporta, comment avoit-il souffert cette corruption? & pourquoi les Papes s'en servoient-ils? S'ils n'étoient pas corrompus, comment s'en font-ils servis pour découvrir la fraude des ennemis du S. Siege?

Troisièmement, Honorius se trouve condamné en des endroits où l'on n'auroit pas pu parler de Theodore. Dans l'Action 13. sa lettre qu'il écrit à Sergius est nommement condamnée comme contraire à la Doctrine Apostolique & aux Définitions des Conciles. On ne peut pas dire que cela soit dit de Theodore. Dans l'Action 14. c'est encore sa lettre à Sergius qui est condamnée comme conforme en tout aux dogmes des Hérétiques. Dans l'Action 18. sa lettre est condamnée au feu comme contenant la même heresie & les mêmes impietez que les autres écrits des

*Concile
111. de
Constantinople.*